

La portée des actes humains

Introduction : La valeur morale des actes : comment les juger

Les actes humains ne sont jamais neutres : ils nous situent par rapport à Dieu : nos actes sont bons ; ou ils sont mauvais. Mais il y a une échelle de valeur de nos actes : nos actes sont très bon, juste bons, ou médiocrement bons ; ils sont à peine mauvais, mauvais, très mauvais. Mais en aucun cas, ils ne peuvent changer de catégorie : Un acte bon reste un acte bon et inversement.

Un acte est une action unique, mais que nous pouvons décortiquer selon ses articulations. Il y a trois éléments de l'acte qui lui donnent une valeur : l'objet de l'acte (l'acte que je pose) ; l'intention du sujet (de l'acteur) ('le mobile', comme disent les policiers) ; les circonstances de l'acte (atténuantes ou aggravantes). On verra dans quel sens les ordonner en fin de cours. Mais on ne peut pas évaluer un acte si l'on n'a pas pris en compte ces trois dimensions de l'acte.

1) L'objet de l'acte

L'objet de l'acte : C'est ce vers quoi tend mon action, une action morale : voler, ne pas être appelé pour aider à mettre la table, me venger, etc. L'objet peut être moralement bon, mauvais, ou indifférent en soi (ex : me promener dans la rue).

2) Les circonstances de l'acte

Les circonstances entourent l'objet de l'acte, et peuvent en faire partie (elles sont assumées ou voulues) ; il y a 7 circonstances : Qui (statut de la personne) / Quoi (conséquences) / Avec quelle aide (moyens) / Pourquoi (intentions secondaires, arrière-pensées) / Où / Quand / Comment (manière) // ; elles ne sont pas toutes à prendre en considération, mais elles peuvent parfois être très significatives et incluses dans l'objet réel de l'acte ou sa finalité. Les circonstances sont moralement atténuantes ou aggravantes.

Exemple : un homme embrasse une *Qui* ? C'est un fiancé qui embrasse sa fiancée / c'est un homme marié qui embrasse sa maîtresse : pas pareil moralement... *Où* ? Sous un réverbère dans une rue déserte / sur un plateau de télévision : pas pareil moralement... *Pourquoi* ? Pour le plaisir / pour blesser son « ex » qui est là : pas pareil moralement... (on suppose que l'intention, donc le 'pourquoi' brut est de manifester son amour, quand même!) *Comment* ? Avec amour / avec honte / en pensant à autre chose : pas pareil moralement...

3) L'intention de l'acte

« C'est l'intention qui compte » : oui... mais pas que : « l'enfer est pavé de bonnes intentions ! », dit-on aussi...

L'intention, c'est ce que je vise, mon but. Ce n'est pas forcément ce que je réalise, mais c'est déjà un acte intérieur, c'est la racine d'un acte qui pourra être davantage accompli. Exemple : j'ai voulu lui casser la figure à la sortie du lycée... mais ce jour-là, il n'a pas eu cours de sport et il est sorti deux heures plus tôt que prévu ! Je ne lui ai donc pas cassé le nez matériellement ; mais moralement, je suis coupable de coups et blessures ! C'est dans ce sens que Jésus peut dire que quiconque désire une femme dans son cœur a déjà commis l'adultère. Le juge et le confesseur n'ont donc pas tout à fait le même champ d'investigation...

L'intention peut être manifestée aussi par une parole, une action, ou une omission : « Qui ne dit mot consent » est vrai uniquement si c'est au bénéfice de la personne. En matière néfaste à la personne, le silence n'est un acquiescement que si la personne doit et peut parler et ne le fait pas (a donc choisi de ne pas le faire).

4) La valeur morale de ces 3 éléments :

L'intention « colore » l'acte ; c'est un élément très important. Mais comme il est intérieur au sujet, il est difficile de la connaître. Soit la personne la dévoile (« je voulais protéger mon frère »), soit les circonstances en témoignent (« c'était l'amant de sa femme : il a sans doute eu l'intention de se venger »). Les circonstances ne peuvent pas faire changer de catégorie un acte en cours d'évaluation : les circonstances le rendent « plus » ou « moins » bon ou mauvais, mais elles ne font pas que la valeur d'un acte réputé bon devienne mauvais, et inversement.

Un objet peut être « intrinsèquement mauvais ». C'est-à-dire qu'il porte en lui comme l'intention, ou qu'aucune bonne intention ne pourra être invoquée pour le commettre tant il est mauvais en soi. Par exemple : le génocide (fut-ce pour préserver la pureté de la race aryenne...). Un acte intrinsèquement mauvais pourra être rendu moins grave par ses circonstances, mais il ne sera jamais bon !

5) Comment devons-nous procéder ?

Quand on juge de son propre acte (je fais mon examen de conscience) : je regarde d'abord mon intention (ce que j'ai voulu faire : c'est d'abord ce qui caractérise mon acte devant Dieu) ; puis l'objet de mon acte (ce qui s'est réellement réalisé) ; puis les circonstances qui l'entourent et influent sur sa moralité (si je les ai assumées, si elles font vraiment partie de mon acte personnel).

Quand on juge un acte extérieur à soi (l'acte d'autrui par rapport auquel je veux me situer : dois-je blâmer ou féliciter ? est-ce un bon exemple à suivre ?) : je regarde d'abord l'objet de l'acte (autrement nommée « la matière » de l'acte ; je ne peux pas connaître l'intention), puis je peux deviner l'intention ou questionner à son sujet : puis je considère les circonstances pour les faire parler. Pourquoi agir ainsi (commencer par l'objet) ? Parce qu'il y a des actes qui sont « intrinsèquement mauvais », mauvais jusque dans leur moelle : on ne peut jamais prétexter une bonne intention pour les commettre ; ils sont toujours « gravement illicites ». Par exemple : tuer un innocent ; faire le mal en vue d'obtenir le bien (dixit St Paul en Rm 3, 8) ; il y a toute une liste dans VS§80 (qui reprend GS 27§3) : suicide volontaire, prostitution, génocide, avortement, euthanasie, mutilation, torture, esclavage... Pour l'avortement (comme pour le reste), on ne peut jamais dire que l'acte était bon (même si les circonstances le rendent moins coupable) : autrement dit, jamais on ne dira « réjouissons-nous de cet avortement », mais toujours on dira « pleurons ensemble ».

La prudence est la vertu qui règle nos actions : elle n'est pas une pure considération théorique des choses (ça, c'est ce qu'on appelle « le discernement »), mais une aide dans la mise en application concrète en tenant compte des circonstances. Elle s'acquiert de deux façons : par la répétition d'actes prudents (je réfléchis à ce que je fais et je tire leçon du passé), et par don de Dieu (que je peux demander dans ma prière) ; les deux sont cumulables et recommandés...

Questionnaire de fin de cours :

Quels sont les trois éléments composant un acte qui ont une valeur morale ?

Quand je fais mon examen de conscience, dans quel ordre est-ce que je dois considérer ces trois éléments ?

Quand je tente de peser la valeur morale de l'acte d'autrui, dans quel ordre est-ce que je dois considérer ces trois éléments ?

Qu'est-ce qu'un acte « intrinsèquement mauvais » ?

Quelle est l'influence des circonstances sur la moralité des actes ?

Quelle est la vertu morale à acquérir pour agir en faisant le bien ?